

LA RENTRÉE 2025

À L'ÉCOLE

LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE :

- 08h30 : Rentrée des PS (de A à J)
- 09h15 : Rentrée des PS (de K à Z)
- 09h45 : Rentrée des CE1
- 10h45 : Rentrée des CM2
- 13h15 : Rentrée des CM1
- 14h15 : Rentrée des CE2
- 15h00 : Rentrée des MS

MARDI 2 SEPTEMBRE :

- 08h45 : Rentrée des CP
- 10h00 : Rentrée des GS

Restauration possible dès le : Lundi 1^{er} septembre
Étude-Garderie dès le : Jeudi 4 septembre
Photos des élèves : Lundi 1^{er} PS avec leurs parents
Mardi 2 septembre MS au CM2 et rattrapage le vendredi 5 septembre

**ATTENTION : L'accès se fait uniquement par le chemin piéton, au 38 avenue Pierre SEMARD.
Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate**

RÉUNIONS PARENTS-DIRECTION Classes de Section internationale (de la MS au CM2) : Le mardi 2 septembre à 17h00 dans l'auditorium.

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : à 17h00 dans l'auditorium.

- Jeudi 4 septembre : MS
- Vendredi 5 septembre : GS
- Lundi 8 septembre : CE1
- Mardi 9 septembre : CE2
- Jeudi 11 septembre : CM1
- Lundi 15 septembre : CP
- Mardi 16 septembre : CM2
- Jeudi 18 septembre : PS

>>> Possibilité de garder vos enfants ce jour-là pendant la réunion.

SUR LE SITE DU COLLÈGE (6^e à 4^e)

LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE :

- De 08h30 à 10h15 : Rentrée des 4^{èmes} (dont les élèves du dispositif ULIS)
- De 10h30 à 12h15 : Rentrée des 5^{èmes} (dont les élèves du dispositif ULIS)
- De 08h30 à 12h00 : Test « savoir nager » réservé aux élèves de 6^e, à la piscine de Peymeinade.
(Attention à bien respecter les groupes de convocation indiqués dans le courrier joint).
- De 14h00 à 16h00 : Rentrée des 6^{èmes} (dont les élèves du dispositif ULIS) – Les parents des élèves de 6^{èmes} seront réunis dans le grand auditorium pendant que leurs enfants, appelés par classe, rejoindront leur salle avec leur professeur principal.
Les élèves de 5^{èmes} et de 4^{èmes} devront rentrer seul(e)s dans l'établissement, sans leurs parents.

MARDI 2 SEPTEMBRE : Début des cours suivant l'emploi du temps

Photos des élèves : Lundi 1^{er} septembre
Restauration possible dès le : Mardi 2 septembre

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au collège (salles de classe) :

- Lundi 22 septembre 6^{èmes}
- Jeudi 25 septembre 5^{èmes}
- Vendredi 26 septembre 4^{èmes}

ATTENTION :
**L'accès se fait uniquement par l'entrée du collège,
au 122 avenue Pierre SEMARD.**

*Pas de stationnement possible dans l'enceinte de
l'établissement en raison de Vigipirate*

SUR LE SITE DU LYCÉE (3^e à Terminale)

LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE :

- de 09h00 à 10h30 : **Rentrée des 3^{èmes}**
- de 10h45 à 12h15 : **Rentrée des Terminales**
- de 13h00 à 14h30 : **Rentrée des 2^{ndes}**
- de 14h45 à 16h00 : **Rentrée des 1^{ères}**

Photos des élèves : LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE

Restauration dès : MARDI 2 SEPTEMBRE

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au lycée :

- Lundi 15 septembre : **2^{ndes} et 3^{èmes}**
- Jeudi 18 septembre : **1^{ères} et Terminales**

MARDI 2 SEPTEMBRE :

Début des cours suivant l'emploi du temps

ATTENTION :

Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

JOURNÉE D'INTÉGRATION DES SECONDES : Jeudi 9 Octobre aux îles de Lerins

À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Lundi 1^{er} SEPTEMBRE

- 09h00 : **Rentrée BTS CJN 1**
- 09h00 : **Rentrée BTS NDRC 1**
- 09h00 : **Rentrée LICENCE CMVD**
- 10h00 : **Rentrée BTS CI 1**
- 10h00 : **Rentrée Mastère MASC 1**
- 11h00 : **Rentrée BTS GPME 2**
- 11h00 : **Rentrée BTS CI 2**
- 11h00 : **Rentrée BTS NDRC 2**
- 11h00 : **Rentrée Mastère MASC 2**

Mardi 9 SEPTEMBRE : à 17H30

- Réunion Parents BTS 1 commerce international

Photos des étudiants : Lundi 1^{er} septembre en matinée

Jeudi 2 octobre : Rentrée Solennelle de l'Enseignement Supérieur (Accueil 18h à l'auditorium Tombarel)

ANIMATION PASTORALE

MESSE DE RENTRÉE : Mardi 23 Septembre à 17h45 au Collège, suivie d'un apéritif.

Toutes les informations concernant l'aumônerie, le catéchisme, les sacrements, seront communiquées à la rentrée.

APEL

ASSEMBLEE GENERALE DE RENTRÉE : Samedi 20 septembre à 11h, suivie d'un repas convivial : informations et inscription à venir.

LOCATION CASIERS COLLÈGE – LYCÉE

(DANS LA LIMITE DES CASIERS DISPONIBLES)

Un porte-monnaie dédié à la location des casiers sera ouvert sur EcoleDirecte pour chaque élève inscrit au Collège et au Lycée **à partir du 2 septembre 2025.**

Si vous souhaitez louer un casier à votre enfant, il vous suffira de régler à la rentrée le montant inscrit dans son porte-monnaie « Casier », en vous connectant sur : >>> **ÉCOLE DIRECTE** > Espace Famille > Situation Financière > Onglet « Vos porte-monnaie ». Une liste d'attribution des casiers sera affichée après la rentrée dans les meilleurs délais. Attention : aucun casier ne pourra être utilisé avant le 15/09/2025.

TARIFS FORFAITAIRES APPLICABLES EN 2025-2026

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE et SECONDAIRE							
	ECOLE	ECOLE - Section internationale britannique		COLLEGE	COLLEGE - Section internationale britannique	LYCEE	LYCEE - Section internationale britannique
		Maternelle	Élémentaire				
SCOLARITE par trimestre	476 € ⁽¹⁾	692 € ⁽¹⁾	912 € ⁽¹⁾	614 €	869 €	656 €	869 €
DEMI-PENSION 4 jours/sem.	353 € par trimestre ⁽²⁾			387 € par trimestre (hors classes de 3 ^{ème})		Selon consommations ou plateau repas à 9 € (classes de 3 ^{ème} incluses)	
DEMI-PENSION 5 jours/sem.	-----			450 € par trimestre (hors classes de 3 ^{ème})			
Repas occasionnel	8 €			9 €			
PAI alimentaire	50 € par trimestre pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire Participation forfaitaire correspondant au service et à la surveillance cantine TRES IMPORTANT : Dossier de PAI dûment complété à retourner IMPERATIVEMENT AVANT la rentrée scolaire						
Etude - Garderie 16h30 à 17h30	42 € par mois			-----		-----	
Garderie 17h30 à 18h30	31 € par mois			-----		-----	
ANGLAIS PLUS du mercredi	297 € par trimestre						
Droit d'inscription	250 € pour le 1 ^{er} enfant inscrit + 50 € pour le 2 ^{ème} enfant + 50 € pour le 3 ^{ème} enfant (Gratuité de l'inscription au-delà du 3 ^{ème} enfant inscrit). Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion.						
Droit de ré-inscription	200 € par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion						
Location de casiers	-----			30 € par an / de la 6 ^{ème} à la terminale			

Dès le 3^{ème} enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur le montant de la scolarité du plus jeune des enfants inscrits. Le même avantage est consenti lors de l'inscription d'un 4^{ème}, etc. La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

- ⁽¹⁾ A l'école primaire, il est possible de bénéficier d'une bourse d'aide à la scolarité, interne à l'établissement, dite "Bourse Elie Bonino", abondée par le fonds de dotation de l'institut. Cette bourse est attribuée selon des critères de revenus de la famille.
- ⁽²⁾ La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de l'école maternelle et élémentaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension au 3^{ème} trimestre.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - ISM FENELON	
FORMATION INITIALE	FORMATIONS EN ALTERNANCE
BTS Commerce International : 2496 € pour l'année BA Hons Global Business : 5800 € pour l'année + 990 € pour les étudiants de BA souhaitant un double diplôme (titre RNCP "Responsable du pilotage commercial") DROIT D'INSCRIPTION : 250 € DROIT DE REINSCRIPTION : 200 € <i>Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion.</i>	BTS Gestion de la PME BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client LICENCE Commerce Vente et Marketing Digital BA HONS Global Business MASTERE Management des Achats et Supply Chain <i>Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise</i>

CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre :

L'institut Fénelon, ensemble scolaire catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat,

Et :

Monsieur et/ou Madame :

demeurant :

représentant(s) légal(aux) de l'enfant

désignés ci-dessous "le(s) parent(s)". Il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1^{ER} - OBJET :

La présente convention définit les conditions dans lesquelles l'enfant concerné, dont la demande d'inscription est acceptée par le chef d'établissement, sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'institut Fénelon, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'institut Fénelon s'engage à scolariser l'élève désigné ci-dessus à partir de septembre 2025, pour l'année scolaire 2025-2026. La réinscription pour l'année suivante sera proposée sous réserve de l'adhésion de l'élève et de sa famille au projet de l'établissement, du règlement des sommes dues pour l'année en cours, et du bon comportement de l'élève au sein de l'établissement.

L'institut Fénelon s'engage à proposer aux familles un partenariat de suivi de la scolarité de leur enfant. Des actions d'ordre pédagogique ou éducatif pourront être mises en place à l'issue de rencontres à la demande de la famille ou de l'établissement, afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Les membres de l'équipe de l'établissement, enseignants et personnels, s'engagent à accueillir et instruire l'élève en conformité avec les programmes de l'Education Nationale, dans une démarche bienveillante ainsi qu'à accompagner son évolution.

L'établissement s'engage également à informer les représentants légaux du déroulement de la scolarité de l'élève et à permettre l'exercice des droits parentaux dans le suivi de celle-ci. Ainsi, chacun des représentants légaux disposera des mêmes droits et de la même information dans le suivi de scolarité (sauf situation différente dûment justifiée par la présentation d'une décision de justice).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARENTS

Les parents inscrivent leur enfant au sein de l'établissement, et s'engagent à assurer son assiduité et sa ponctualité. Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter. Ils s'engagent à en assurer la charge financière selon les modalités définies par le règlement financier de l'établissement, annexé à la présente convention.

Le jeune participera en conséquence à toutes les activités organisées par l'établissement dans la mise en œuvre de son projet éducatif.

La cohérence entre les messages délivrés aux enfants par les équipes de l'établissement et les familles est primordiale : les parents s'engagent, en conformité avec leur adhésion au projet de l'établissement, à relayer auprès de leurs enfants les attentes de travail, de comportement et d'engagement exprimées dans l'intérêt de leur progression. Ils sont invités à faire connaître leurs questions ou leurs observations directement auprès des équipes de l'institut Fénelon, qui restent à leur écoute.

Enfin, les représentants légaux s'engagent à respecter les membres de la communauté éducative, à ne pas les dénigrer, ni user de violence sous quelque forme que ce soit et envers quelque interlocuteur que ce soit.

ARTICLE 4 - ADHÉSION À LA CONVENTION FINANCIÈRE

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles.
- les prestations annexes à la scolarité choisies pour votre enfant.
- l'assurance scolaire Mutuelle Saint Christophe (contrat n°208 400 953 02 587)
- l'adhésion volontaire à l'association des parents d'élèves (APEL), qui permet de soutenir des actions en faveur des familles et de leurs enfants.

Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter tels que l'achat de cahiers d'exercices, de livres, de matériels spécifiques, ou l'abonnement à des sites de travail. Les élèves peuvent être amenés à participer à des activités en dehors de l'établissement dont certaines ne sont pas prises en compte dans les frais annuels de scolarité (mini-séjours ou voyages d'études par exemple).

La demi-pension, l'étude, la garderie sont des prestations facultatives proposées par l'établissement aux familles. Elles font l'objet d'une facturation. Dans le cas où l'enfant n'aurait pas un comportement adéquat durant ces temps, il pourrait en être exclu temporairement ou définitivement en cours d'année.

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions prévues par le règlement financier de l'établissement.

ARTICLE 5 - DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Toute dégradation de matériel par un élève fera l'objet d'une facturation à ses représentants légaux sur la base du coût réel de réparation (incluant les éventuels frais de main d'œuvre) ou de remplacement pour la part non prise en charge par les assurances.

ARTICLE 6 - DURÉE DU CONTRAT

La présente convention est annuelle, elle prend effet le 1^{er} septembre 2025 et arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026, à savoir le 3 juillet 2026.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION DU CONTRAT EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Il pourra être mis fin à la présente convention de scolarisation en cours d'année scolaire, à l'initiative de l'établissement scolaire ou des représentants légaux, pour l'un des motifs légitimes suivants :

- un déménagement impliquant un changement d'établissement,
- un changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- une exclusion disciplinaire,
- un désaccord sur le projet éducatif de l'institut ou une remise en cause des décisions pédagogiques, conduisant à une perte de confiance réciproque entre la famille et l'équipe éducative,
- des manquements graves et/ou répétés au présent contrat, au règlement intérieur ou aux chartes informatiques et de confiance,

En cas de résiliation de la convention en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au *pro rata temporis* pour la période écoulée, sachant que tout trimestre entamé est dû.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION DU CONTRAT AU TERME DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin. L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque ...).

ARTICLE 8 - DROIT À L'IMAGE

Les parents sont informés que :

- une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours. Elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.
- la photographie de l'enfant (seul ou en groupe) pourra apparaître dans des publications et sur le site internet de l'établissement. Ils peuvent s'opposer à cette disposition en cochant la case ci-contre ou en contactant à tout moment de l'année le secrétariat de l'établissement.

ARTICLE 9 - TRAITEMENT DES DONNÉES ET INFORMATIONS RECUEILLIES

Les données personnelles recueillies par l'établissement dans le cadre de la présente convention et de ses annexes sont indispensables à la scolarisation de l'élève. Certaines de ces informations sont transmises, à leur demande, aux services de l'académie de Nice ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice RGPD ci-jointe.

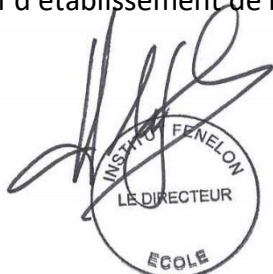
ARTICLE 10 - TRANSMISSION DE VOS COORDONNÉES À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E.L.)

L'établissement se propose de transmettre vos adresses mails à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) qui est rattachée à notre établissement, afin de communiquer directement avec les familles sur ses activités. Vous pouvez vous opposer à cette transmission en cochant la case ci-contre

Les responsables légaux,
(faire précéder les signatures de la mention "lu et approuvé")

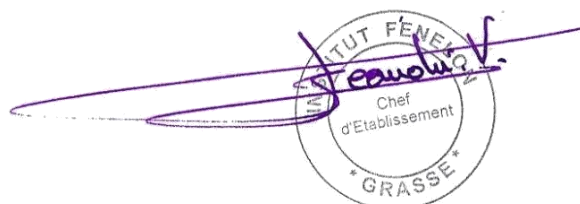
Les chefs d'établissement,

Hervé DE CROZALS
Chef d'établissement de l'école



Signature of Hervé DE CROZALS, Chief of the school, over a circular stamp that reads "INSTITUT FENELON LE DIRECTEUR ECOLE".

Lionel LEANDRI-VENDEUVRE
Chef d'établissement coordinateur



Signature of Lionel LEANDRI-VENDEUVRE, Chief of the coordinating establishment, over a circular stamp that reads "INSTITUT FENELON *GRASSE*" and "Chef d'Etablissement".

CONTRAT « ENGAGEMENT A LA REUSSITE » 2025-2026

Professeur Principal de la classe de _____

Nom, Prénom de l'Elève: _____

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire.

Toute évaluation qui a été commencée, mais inachevée ou incomplète, sera notée et ne pourra pas faire l'objet d'une évaluation de rattrapage.

Il est rappelé que l'élève doit se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances définies par les professeurs. Une sanction disciplinaire peut être envisagée si cette absence est identifiée comme relevant d'une stratégie d'évitement, ou se voit répétée.

Toute absence à une évaluation doit être justifiée auprès de la vie scolaire. La mise en place d'une évaluation de rattrapage n'est pas automatique et ne pourra être mise en place que si l'absence a un motif valable et sérieux. Les absences non justifiées ou sans motif valable peuvent pénaliser la moyenne de l'élève et son dossier scolaire. **Les rattrapages pourront avoir lieu le mercredi après-midi, le samedi matin et les 3 premiers jours des vacances scolaires.**

FRAUDES

La gestion de la fraude s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement. La fraude ou tentative de fraude peut prendre des formes multiples et sera sanctionnée par un 0 et **par une mesure d'exclusion temporaire d'une journée minimum.**

Il est rappelé que les téléphones portables ne doivent pas être utilisés durant une évaluation et doivent être rangés dans un sac ou dans un lieu prévu à cet effet.

Une situation où un élève est pris avec son téléphone durant une évaluation sera assimilée à une tricherie et sera sanctionnée, comme toute autre forme de fraude.

Le non-respect de cet engagement peut être motif de non-réinscription.

Nous confirmons avoir bien pris connaissance du contrat d'engagement à la réussite et du règlement intérieur mis en ligne sur Ecole directe

Alexandra PLAUT
Directrice des études

L'élève,

Les parents ou
le représentant légal



L'Association Sportive de Fénelon est assurée par les **enseignants d'EPS** de l'établissement. Lorsqu'il s'inscrit, votre enfant **S'ENGAGE** à participer avec rigueur et bonne humeur aux entraînements ainsi qu'à porter avec bon esprit les couleurs de Fénelon lors des compétitions ! Le matériel demandé, spécifique à chaque sport, doit, bien sûr, être apporté.

ACTIVITES SPORTIVES pour les LYCEENS 25-26

NATATION <i>Avec Mme Lesage</i>	MERCREDI de 13h20 à 14h30 RDV à 13h20 à la piscine Harjès <i>Pas de compétition</i>	→ Matériel demandé : bonnet en silicone, lunettes, petites palmes de natation, maillot de bain de natation sportive.
RUGBY	MERCREDI de 13h30 à 15h30 RDV directement au stade Perdigon	⇒ Matériel demandé : un protège-dents, crampons moulés, casque conseillé. Tenue prêtée pour les matchs. Certificat médical .
VOLLEY BALL <i>Avec Mme Mestre</i>	MERCREDI de 13h00 à 15h00 Au gymnase du collège	⇒ Matériel demandé : une paire de vraies baskets de sport (comme en EPS), un short et bouteille d'eau. Maillot prêté pour les matchs.
BASKETBALL <i>Avec Mme Duquesne</i>	MARDI de 15h55 à 16h50 Au collège, dans la cour	⇒ Tenue d'EPS et bouteille d'eau
ESCALADE <i>Avec M Bernet</i>	MARDI de 15h55 à 17h00 Ouvert à tous Au gymnase du collège	→ Matériel demandé : une tenue d'EPS, Matériel demandé : tenue d'EPS ; Au choix : acheter des chaussons d'escalade ou accepter location possible pour la somme de 3€ pour l'année (ils seront bien sûr conservés dans le gymnase car utilisés par d'autres élèves)
GYM / DANSE <i>Avec Mme Duquesne</i>	MERCREDI de 13h00 à 14h30 Créneau maintenu en fonction du nombre d'inscrits	⇒ Tenue d'EPS et bouteille d'eau
BADMINTON <i>Avec M Ragondet</i>	MARDI de 16h50 à 17h45 Au gymnase du collège	→ Matériel demandé : des chaussures « NO MARK » pour ne pas laisser de traces au sol.
RAIDS	Participation à 3 « raids-aventure » pour les volontaires : le RAID VERT fin septembre 2025, au lac saint Cassien (VTT, course d'orientation, kayak), le RAID BLANC en mars à La Moulière et le RAID BLEU début juin avec des épreuves en mer (kayak, natation et stand-up paddle),	

TOUTES LES ACTIVITES SPORTIVES DE L'AS DEBUTERONT LA SEMAINE DU 29 SEPTEMBRE

FICHE PASTORALE 2025/2026

Nom et prénom de l'élève

ECOLE

Nous autorisons notre enfant à participer

aux célébrations et messes organisées par l'établissement sur le temps scolaire

OUI NON

Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir le(s) sacrement(s)

✓ Du Baptême : préparation en 1 an jusqu'au CE1 ; en deux ans à partir du CE2

OUI

✓ De l'Eucharistie (1^{ère} communion) : préparation en 2 ans à partir du CE2

OUI

COLLÈGE

Horaires des séances :

- En 6^e/5^e : 1 mardi sur 2 – de 8h à 9h50
- En 4^e : 1 mardi sur 2 – de 11h à 13h (*repas compris*)
- En 3^e : 1 vendredi sur 2 – de 11h à 13h (*repas compris*)

Nous souhaitons que notre enfant participe aux rencontres d'Aumônerie :

OUI NON

Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir le(s) sacrement(s)

✓ Du Baptême

OUI

✓ De l'Eucharistie (1^{ère} Communion)

OUI

✓ De la Confirmation (à partir de la 5^{ème})

OUI

Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à dire sa Profession de Foi
(préparation en 2 ans à partir de la 4^{ème})

OUI

LYCÉE

Les rencontres ont lieu un vendredi sur deux de 12h à 14h (repas inclus). Les jeunes peuvent y participer librement, sans inscription.

Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir le(s) sacrement(s)

✓ Du Baptême

OUI

✓ De l'Eucharistie (1^{ère} Communion)

OUI

✓ De la Confirmation (à partir de la 5^{ème})

OUI

Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à dire sa Profession de Foi
(préparation en 2 ans à partir de la 4^{ème})

OUI

Des propositions de camps, de pèlerinages, de rencontres thématiques leur seront faites, toujours dans un esprit de partage et d'implication.

Date et signature du/des responsable(s)

Date et signature du jeune

Lectures d'été

Entrée en classe de Première

Dans la liste ci-dessous, vous choisirez deux titres, issus de genres littéraires différents, afin d'enrichir votre culture et de vous préparer au programme. (roman, théâtre, poésie et littérature d'idées). Bonne lecture !

○ **Romans :**

Albert Camus, *L'Étranger* ou *La Peste*
Balzac, *L'Élixir de longue vie*
Maylis de Kerangal, *Réparer les vivants*
Didier Daeninckx, *Cannibale*
J.M.G. le Clézio, *Désert*
Huysmans, *A rebours*
O.Wilde, *Le portrait de Dorian Gray*

○ **Littérature d'idées :**

Voltaire, *Candide*, *Micromégas*
Bradbury, *Fahrenheit 451*

○ **Théâtre :**

Racine, *Andromaque*, *Britannicus*
Eugène Ionesco, *Le Roi se meurt*
Yasmina Reza, *Le dieu du carnage*, *Art*
Jean Genet, *Les Bonnes*
J. Anouilh, *Le bal des voleurs*

○ **Poésie :**

Francis Ponge, *Le Parti pris des choses*
A. Rimbaud, *Cahiers de Douai*
Émile Verhaeren, *Les Villes tentaculaires*
Charlotte Delbo, *Aucun de nous ne reviendra*

PHILOSOPHIE

Ces livres entrent dans le cadre du programme de **Philosophie de Terminale** : ils seront évoqués au cours de l'année mais pas nécessairement travaillés en lecture suivie.

Il est recommandé de lire **au moins l'un de ces ouvrages** pour découvrir la discipline et se familiariser avec la pensée d'un auteur.

- Platon – *L'apologie de Socrate*
- Epicure – *Lettre à Ménécée*
- Epictète – *Le manuel*
- Blaise Pascal – *Pensées*
- Nicolas Machiavel - *Le Prince*
- René Descartes – *Le discours de la méthode*, parties 1 et 2 (vérité, connaissance, science) ou *Méditations métaphysiques*.
- Jean-Jacques Rousseau – *Le Contrat social* (premiers chapitres)
- Emmanuel Kant – *Idée d'une histoire universelle - Qu'est-ce que les Lumières* (Intégrales de philo)
- Jean-Paul Sartre – *L'existentialisme est un humanisme* (liberté, morale, humanité)

Lire aussi pour le plaisir, les journaux, les magazines, suivre l'actualité dans un quotidien, **lire au moins un « Philosophie magazine » dans l'été !**

SPECIALITE HLP

Les élèves ayant choisi la spécialité HLP peuvent lire, pour la partie philosophie, **en plus d'une œuvre choisie pour le tronc commun, au moins l'un des ouvrages suivants** durant les vacances d'été, afin de bien commencer l'année.

POUR LES PREMIERES :

- Sophocle : *Antigone*
- Platon : *Gorgias*
- Alexandre Koyré : *Du monde clos à l'univers infini*
- Brecht : *la vie de Galilée*
- Orwell : *1984*
- Arthur Schopenhauer : *L'art d'avoir toujours raison* (langage, rhétorique, vérité)
- Arendt : *La Crise de la culture* ou *Condition de l'homme moderne*

POUR LES TERMINALES :

Il est obligatoire d'avoir lu une œuvre intégrale du tronc commun et au moins une œuvre dans la liste suivante (choisissez selon vos préférences de thématique en prenant le temps de choisir) :

- Un dialogue de Platon (*Gorgias, le Banquet...*)
- Un opuscule de Kant (*Projet de paix perpétuelle, Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique...*)
- *Le Rire* de Bergson



CALCULATRICE AVEC LANGAGE PYTHON INTÉGRÉ

exemples :

"ti83 esition python"

"numworks python"

Conseillée pour tous
ET FORTEMENT RECOMMANDÉE
POUR LA SPÉCIALITÉ MATHÉMATIQUES



Le lycée propose aux élèves de la 3^e à la terminale, ainsi qu'aux personnels, de bénéficier de l'offre «Cultur'F», qui vise à rassembler tous les projets artistiques et rendez-vous culturels de l'Institut Fénelon dans un même programme. L'objectif est de proposer une vie culturelle au sein du lycée et de permettre aux élèves d'être eux-mêmes acteurs et porteurs de projets. Il s'agit également de découvrir les lieux et acteurs qui font la richesse du patrimoine local et de favoriser la rencontre avec des professionnels.

La carte Cultur'F donne également accès gratuitement à des activités extra-scolaires. «Cultur'F» est une expérience imaginée pour stimuler la curiosité, l'ouverture d'esprit, la rencontre et la créativité. C'est également une opportunité de développer et valoriser des compétences critiques, analytiques et l'esprit d'initiative pour gagner en autonomie et compétences.

Le formulaire ci-contre vous permet de vous préinscrire aux ateliers ou sorties qui vous intéressent, que vous soyez intéressé pour simplement participer ou prendre des responsabilités.

Vous recevrez ensuite le programme, les dates et les précisions de chaque proposition. Les inscriptions définitives auront lieu après la rentrée avec les référents concernés.

Le nombre des participants étant limité selon les ateliers, merci de nous renvoyer ce formulaire avant le 22 août 2025.

*« La culture, c'est la possibilité d'être plus grand que nous sommes. »
Erik Orsenna*

Cultur'F
au Lycée
ou hors les murs

C'est...

- Du jeu
- Du théâtre
- De la danse
- Du dessin
- De l'histoire
- De l'astronomie
- De la littérature
-
- Des rencontres
- Des conférences
- Des ateliers
- Des débats
- De l'actualité
- De la musique
- Du cinéma

Et tellement plus!!!

DEVENIR ACTEUR DE L'AVENTURE CULTUR'F

Les animateurs se chargent de l'organisation de leur atelier ou sortie, accompagnés par des professeurs. Ils gagnent en autonomie et en compétences dans le domaine de la communication, l'organisation et la gestion.

Les élèves gestionnaires s'occupent, en lien avec la direction, du suivi des inscriptions en ligne et de la trésorerie.

Adhésions



<https://www.helloasso.com/associations/institut-fenelon/adhesions/cultur-f-2025-2026>

